



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 5 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 5 juin 2023 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023

2.2. Adoption des comptes

2.3. Rapport du maire

2.4. Avis de motion règlement emprunt 412-2023 décrétant des travaux de voirie et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 2 366 345\$

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme

3.2. Dérogation mineure 108 rue Couture - Lotissement

3.3. Dérogation mineure 108 rue Couture - Implantation

3.4. CPTAQ 385, 6e Rang Est

3.5. Développement futur - analyse puits

3.6. Contrat Azimut géomatique et gestion des actifs

3.7. Demande de prix études complémentaires 10e Rang Ouest

4. Travaux publics

4.1. Embauche de journaliers

4.2. Heures hivernales chef d'équipe

4.3. Suivi contrat déneigement MTQ

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention mai 2023

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites
- 6.2. Nomination comité
- 6.3. Restaurant stade
- 6.4. Plan d'action politique familiale municipale (PFM)
- 6.5. PRIMA

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 100-06-2023

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023

Résolution 101-06-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 102-06-2023

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mai 2023 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 141 486,25\$.

Adoptée

2.3 Rapport du maire

Résolution 103-06-2023

ATTENDU QUE selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et rapport du vérificateur externe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le Rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2022 de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, soit approuvé. Il est de plus résolu que ce rapport soit distribué à chaque adresse civique de la municipalité.

Adoptée

2.4 Avis de motion règlement emprunt 412-2023 décrétant des travaux de voirie et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 2 366 345\$

Monsieur le conseiller Vincent Poulin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 366 345\$ pour des travaux de voirie et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 25 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de mai 2023 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure déposée par M. Dominic Boily au conseil municipal conditionnellement au déplacement ou démolition du garage sur la ligne de lot projeté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la présente dérogation mineure déposée par M. Dominic Boily tel que recommandé par le CCU conditionnellement au déplacement ou démolition du garage sur la ligne de lot projeté.

Adoptée

3.3 Dérogation mineure 108 rue Couture - Implantation

Résolution 105-06-2023

ATTENDU QUE M. Dominic Boily, propriétaire du lot 4 340 805, veut procéder à l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale sur une partie du lot;

ATTENDU QU'une demande de lotissement été déposée pour ce lot afin de séparer le lot en deux lots distincts et de permettre l'implantation d'une nouvelle habitation;

ATTENDU QUE selon le plan préliminaire d'implantation déposé par l'arpenteur Charles Perron, la marge de recul avant et l'aire de stationnement hors rue ne sont pas conformes au règlement de zonage 394-2021;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage 394-2021, la marge de recul avant pour la zone M-73 doit être entre 3 et 4.5 mètres;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage 394-2021, la localisation de l'aire de stationnement hors rue peut être située dans la cour avant pourvu qu'elle soit située à un minimum de 6 mètres de la ligne avant du terrain et d'être éloignée d'au moins 3 mètres de toute fenêtre d'une pièce habitable.

ATTENDU QU'au plan préliminaire d'implantation la marge avant se situe à 11.84 mètres;

ATTENDU QU'au plan préliminaire d'implantation l'aire de stationnement hors rue de situe à 2.55 mètres de la ligne avant.

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudice supplémentaire au milieu agricole environnant;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de Mme Nathalie Gagné.

Adoptée

3.5 Développement futur - analyse puits

L'analyse de la capacité du puits d'eau potable de la municipalité devra être faite pour de futur développement. Des informations supplémentaires seront apportées à la prochaine séance.

3.6 Contrat Azimut géomatique et gestion des actifs

Résolution 107-06-2023

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Centre a remplacé le logiciel d'évaluation (CIM) et de géomatique (Azimut) par Géocentralis;

ATTENDU QUE la géomatique offerte par Azimut est plus conviviale et facile d'utilisation que Géocentralis en plus de la possibilité d'effectuer la gestion des actifs;

ATTENDU QUE la Municipalité peut détenir un contrat individuel avec Azimut;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE conclure une entente avec Azimut pour l'achat et l'utilisation de leur logiciel de géomatique.

Adoptée

3.7 Demande de prix études complémentaires 10e Rang Ouest

Des demandes de prix sont en cours pour des études complémentaires d'une section du 10e Rang Ouest.

4. Travaux publics

4.1 Embauche journaliers

Résolution 108-06-2023

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier aux travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier d'entretien général est nécessaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne de se doter de nouvelles ressources qualifiées en ce domaine;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confirmer l'embauche de Monsieur Billy Poulin à titre de journalier d'entretien général et Monsieur Christian Deschambault à titre de journalier aux travaux publics au sein de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne selon les modalités décrites dans la convention collective et la description des tâches.

Adoptée

4.2 Heures hivernales chef d'équipe

Résolution 109-06-2023

ATTENDU QUE les heures hivernales sont payées sur une base hebdomadaire tel que prévu à la convention collective et qu'une rémunération supplémentaire est ajoutée si le nombre d'heures du contrat est dépassé;

ATTENDU QUE le chef d'équipe a fait plus d'heures pendant le remplacement des vacances hivernales sans toutefois dépassé le nombre d'heures du contrat;

ATTENDU QUE le chef d'équipe demande une rémunération supplémentaire pour les heures effectuées dans le remplacement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande compte tenu que les heures du contrat n'ont pas été dépassées.

Adoptée

4.3 Suivi contrat déneigement MTQ

Un compte rendu du contrat de déneigement avec le MTQ est déposé au conseil pour la saison 2022-2023.

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention mai 2023

Résolution 110-06-2023

Il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de mai 2023 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites

Aucune demande.

6.2 Nomination comité

Résolution 111-06-2023

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE soient nommés pour représenter la Municipalité sur les comités, les conseillers suivants:

Comité Consultatif Urbanisme (CCU)	Vincent Poulin
	Eric Morency
Bibliothèque	Audrey Pomerleau
Centre Curé Larochelle (CCL)	Maryse Baillargeon
OTJ	Sylvain Carbonneau
	Audrey Pomerleau
OMH	Michel Pigeon
Comité sécurité routière	Sylvain Carbonneau
MADA	Audrey Pomerleau
Ressources humaines	Patrice Mathieu
	Eric Morency

Adoptée

6.3 Restaurant stade

Résolution 112-06-2023

ATTENDU QUE l'ouverture d'un restaurant dans la Municipalité est souhaitée par le conseil;

ATTENDU QU'une cuisine est déjà aménagée au stade de l'OTJ St-Odilon;

ATTENDU QU'une personne, Mme Caroline Guin, s'est montrée intéressée pour l'opérer, mais l'ajout d'équipements et des modifications à l'aménagement sont nécessaires;

ATTENDU QUE Mme Gouin demande que ces ajouts et modifications soient réalisés par la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité aménage temporairement la cuisine de l'OTJ;

QUE Mme Gouin apporte temporairement ses équipements de cuisine (friteuses, four à pizza...) gratuitement;

DE valider avec les assurances si le tout est conforme.

Adoptée

6.4 Plan d'action politique familiale municipale (PFM)

Résolution 113-06-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande d'appui financier au ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d'action 2016-2018 est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QUE cette politique familiale et le plan d'action ont permis la concertation du milieu et de nombreux partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à mettre en œuvre son plan d'action 2023-2026;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne adopte la nouvelle politique familiale ainsi que son plan d'action 2023-2026 associé pour les prochaines années.

Adoptée

6.5 PRIMA

Résolution 114-06-2023

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMA pour la construction d'une zone d'ombre avec terrasse couverte près des terrains sportifs;

ATTENDU QUE ce projet cadre dans le plan d'action MADA de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : OTJ, HLM, CCL.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 115-06-2023

Il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
**Directrice générale et
greffière-trésorière.**